République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n°007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er}:

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches KIN/20161216/145610 introduite par la société MMG KINSEVERE en date du 16/12/2016, et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier;



Considérant que

Le Permis de Recherches sollicité empiète totalement sur la superficie couverte par le PR 13302.

Sur avis défavorable du Cadastre Minier;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à la société **MMG KINSEVERE**, ayant son siège social sis **Avenue de la Révolution n° 7409**, **Lubumbashi**, **Haut-Katanga**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La société **MMG KINSEVERE** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 0 6 SEPT 2017

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS:

Cabinet du Président de la République

Cabinet du Ministre des Mines

Secrétariat Général des Mines

Cadastre Minier

CTCPM

SAESSCAM

Direction des Mines

Direction de Géologie

Direction des Investigations

Direction chargée de la Protec. de l'Environ.

Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort

MMG KINSEVERE

: 1 : 1 : 1

: 1

: 2

: 1

: 1

: 1

: 1

: 1

